



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 4A – SAINT JEAN BAPTISTE

ET SECTEUR 4B – LES ECOLES

DU MERCREDI 29 MARS 2023

Référents du quartier :

- Monsieur GENTET Guy
- Monsieur GINESTE Alain
- Monsieur SEJALON Bernard

Avenue des Angles

- **Les camions et les machines qui interviennent dans le cadre des travaux de la future résidence seniors abîment la voirie et les bordures, y compris les murets.**

M. le Maire indique qu'il va vérifier si un constat d'huissier a été réalisé avant les travaux pour déterminer quel était l'état initial des propriétés privées (façades, murets etc) avant le passage des camions. Dans le cas contraire, un constat des dégâts sera fait par la Police Municipale.

M. le Maire va transmettre l'information lors d'une prochaine réunion de chantier.

- **Serait-il possible d'installer une rampe dans la descente de la rue Ampère, à partir des caves Bartissol vers la place du marché ?**
- **Un habitant signale également un trou dans cette zone.**

M. le Maire va missionner les services techniques pour vérifier ces points sur site.

Impasse Val Pompo

- **Une habitante souhaite que le mur, actuellement taggué, soit remis en état et mis en valeur.**

M. le Maire indique que les services techniques seront missionnés pour réaliser ces travaux, cependant ce n'est pas une priorité.

Déploiement de la fibre

➤ Qui pourra bénéficier de la fibre ?

M. le Maire indique que 40% du territoire de la ville sera couvert d'ici la fin de l'année et la totalité d'ici 2024, y compris le quartier des mas. Ce chantier est suivi par le département.

➤ Existe-t-il un plan du déploiement fibre ?

M. le Maire indique qu'un site dédié permet de vérifier l'éligibilité à la fibre, [accessible en cliquant ici](#). La fibre sera principalement installée dans les réseaux télécom existants. Une communication sera réalisée sur le sujet par le département.

Restrictions de l'usage de l'eau

M. le Maire explique qu'un arrêté préfectoral a été instauré à la suite des très faibles précipitations et de la sécheresse. Le département est en état d'alerte renforcée. 16 communes sont menacées de coupures d'eau cet été. La situation est gravissime, il est nécessaire qu'une prise de conscience générale intervienne pour préserver la ressource en eau. Un fascicule va être distribué, détaillant les nombreuses restrictions dont l'interdiction de remplir les piscines.

Les mesures de restriction étant peu respectées, des contrôles et des sanctions seront mis en œuvre par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie).

Un plan d'économie d'eau va être mis en place à l'échelle communale. L'objectif est d'éviter d'interdire l'arrosage pour les agriculteurs et les vignerons, ainsi que pour les potagers familiaux. Quelques dérogations pourront être mises en place avec l'accord du préfet.

Concernant les actions menées par la commune, celle-ci va cesser d'arroser les stades, les fleurs, couper l'alimentation des fontaines et installer des mousseurs sur les robinets des bâtiments publics. Au Port, l'utilisation de l'eau sera autorisée seulement auprès de la Capitainerie. Les trottoirs seront nettoyés avec une laveuse à récupération d'eau usée. Les stations de lavage vont être contraintes de recycler l'eau.

La ville travaille également sur des innovations, comme la désalinisation ou la récupération des eaux de la station d'épuration pour l'arrosage.

Rue du 14 juillet

➤ Un habitant signale une absence de signalisation sur l'interdiction de stationner les jeudis et les dimanches près de Novelty, rue du 14 juillet. Avant, il existait un panneau dans les deux langues.

M. le Maire va charger les services techniques de replacer le panneau.

Ouverture du Col de Banyuls-sur-Mer

➤ Un habitant demande où en est l'ouverture du Col de Banyuls

M. le Maire indique qu'un arrêté ministériel de fermeture du col a été pris pour lutter contre les migrants illégaux et le trafic de drogue. La préfecture applique les consignes de l'Etat.

Actuellement, les voitures peuvent passer car un rocher a été déplacé.

Gestion des déchets verts

➤ La police municipale peut-elle appliquer des sanctions concernant les mauvais comportements en matière de dépôt des déchets verts ?

M. le Maire explique que les agents de la police municipale sont chargés d'assurer la sécurité des biens et des personnes, mais que certaines missions relèvent de la police nationale. Parmi les missions de la police municipale figure la lutte contre les incivilités, notamment les déjections canines sur la plage et les dépôts sauvages.

Il rappelle que les services techniques municipaux passent chaque semaine pour les déchets verts et les encombrants, et que la déchetterie est gratuite et ouverte le dimanche matin.

➤ Une habitante tient à remercier les employés municipaux pour la relève des déchets verts.

Caméras de surveillance

➤ Serait-il possible d'installer des caméras de surveillance au niveau des arcades ?

M. le Maire indique que de nouvelles caméras seront installées aux entrées et sorties de ville, ainsi qu'à l'entrée du port et sur le quai Georges Petit. Il rappelle que les caméras n'ont pas vocation à identifier les auteurs de cambriolages. Il est plus intéressant de les utiliser pour identifier les plaques d'immatriculation lorsque des infractions sont commises.

Aussi, il invite les administrés à utiliser le dispositif « Voisins Vigilants » et à signaler les comportements suspects. La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

M. le Maire indique qu'il préfère privilégier une présence policière plutôt que d'installer encore plus de caméras.

Cimetière

- **Un habitant signale que les cyprès dans le cimetière sont de plus en plus volumineux.**

M. le Maire va le signaler aux services techniques afin qu'ils soient élagués. Il souligne également que les cheminements des cimetières vont être retravaillés.

Parkings

- **Certains habitants sont inquiets du bon fonctionnement des parkings cette année.**

M. le Maire rappelle que cette année, l'abonnement des résidents coûtera 40 euros pour la saison complète. Toutes les informations figurent le site internet de la ville, [accessible ici](#). Il indique que les problèmes de l'année dernière étaient principalement dus à une mauvaise connexion internet qui ne permettait pas une bonne lecture des plaques d'immatriculation : cette année, l'ensemble des parkings vont être raccordés à la fibre, ce qui devrait mettre fin à ces difficultés.

M. le Maire explique qu'il souhaite les Banyulencs ne financent pas seuls le stationnement, c'est pourquoi il faut également faire participer les utilisateurs grâce au stationnement payant. Les parkings ont rapporté 260 000 euros de recette l'année dernière, cela permet de financer les différents projets municipaux sans augmenter l'impôt.

L'objectif est également de développer les modes de déplacement doux et d'inciter les usagers à utiliser les parkings de périphérie.

Salles municipales

- **Un habitant demande quand sera réalisée la réparation de l'ascenseur de la salle Novelty.**

M. le Maire répond que la pièce est commandée, la réparation va être effectuée courant mars.

Médiathèque

- **Quand est prévue l'ouverture de la future médiathèque ?**

M. le Maire indique que la médiathèque ouvrira le 4 avril 2023.

Banyuls-sur-Mer, ville universitaire

M. le Maire explique qu'il souhaite que Banyuls-sur-Mer soit reconnue comme ville universitaire. L'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer organise et dispense des cours de Licence et de Master de l'université de la Sorbonne, dans les domaines de l'océanographie et de la biologie marine. La station marine offre un cadre expérimental

unique sur la façade méditerranéenne, elle propose des formations européennes et internationales en sciences marines. Elle accueille également des stages organisés par différentes universités françaises et européennes.

Voie d'accès à la gare

➤ Comment va être aménagée la voie d'accès à la gare ?

M. le Maire explique que c'est un chantier complexe car il doit être mené avec la SNCF, qui a de nombreuses exigences techniques. La voie d'accès à la gare sera réfléchie dans le cadre du chantier du futur pôle d'échange multimodal (PEM). C'est un chantier qui va durer plusieurs années et dont le coût prévisionnel s'élève à environ 1,5 million d'euros.

Une double voie n'est techniquement pas envisageable. Un feu rouge sera probablement installé pour permettre une circulation alternée en double sens.

Liaison escalier gare/marché

➤ Prévoyez-vous des escaliers pour relier la gare au marché ?

M. le Maire répond que ce projet sera étudié dans le cadre du projet de réhabilitation des caves Bartissol.

Travaux au Mas Reig

➤ Pourriez-vous nous en dire plus sur les travaux au Mas Reig ?

M. le Maire explique que les travaux sont liés aux projets de l'école de sommellerie. Un accueil va être créé, l'espace va être repensé. La ville n'a pas la compétence sur ces projets, c'est la CCACVI (Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris) qui en a la gestion.